

**Faites bouger vos  
quartiers !**

## Charte des Conseils de quartiers

Le quartier, lieu de vie, de proximité et de solidarité est l'espace idéal pour proposer à ses habitants d'être acteurs de la vie locale à travers la démocratie participative que la Ville de Lillebonne souhaite remettre en place en créant cinq Conseils de quartiers.

Les Conseils de quartiers sont des lieux où les citoyens peuvent :

- élaborer des projets, à leur demande ou à celle de la municipalité, sur tout sujet concernant le quartier et en suivre l'avancement,
- développer ou restaurer des liens sociaux dans les quartiers par le biais d'actions de solidarité concrètes, en animant la vie citoyenne du quartier par l'information et le débat menés sous différentes formes,
- développer des partenariats avec les représentants des institutions intervenant sur le quartier (écoles, organismes d'HLM, etc.),
- interpeller, si nécessaire, les élus et l'administration municipale, et notamment le service de Démocratie participative, afin d'obtenir des réponses aux interrogations posées.

Il ne s'agit pas pour ces Conseils de remplacer l'organe décisionnaire et délibérant qu'est le Conseil Municipal, mais de proposer, conseiller et assurer un rôle de lien.

Les Conseils de quartiers de Lillebonne sont des espaces de réflexion, de dialogue et d'actions.

Les réunions sont l'occasion d'une expression libre dans le respect de chacun, dans un souci de tolérance et d'écoute réciproque qui repose sur :

- la reconnaissance de l'intérêt de toutes et tous (habitants, élus, associations, institutions, etc.) à la mise en œuvre de la démocratie,
- la possibilité de faire émerger collectivement, au-delà des intérêts personnels, ce qu'est l'intérêt commun pour le quartier et la ville et d'élaborer des projets correspondants,
- la nécessité d'une adhésion et d'un débat égalitaire entre tous les participants des Conseils de quartiers.

Cette charte s'accompagne d'un règlement intérieur des Conseils de quartiers.